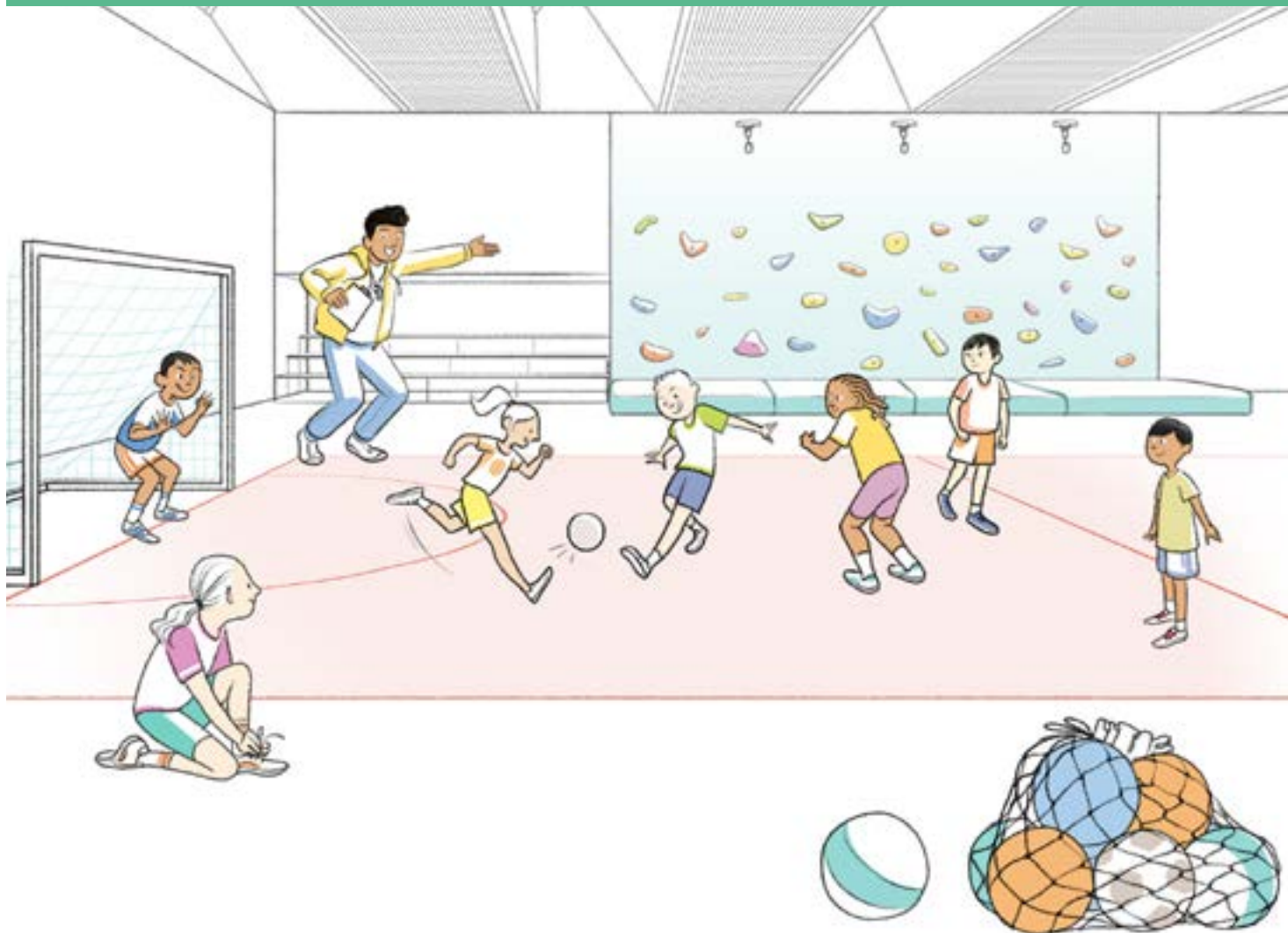


Fiche Espace

# SALLES D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Cet espace permet des pratiques physiques et sportives variées. Il peut être utilisé en dehors du temps scolaire pour des activités périscolaires ou par des associations extérieures.



MATERNELLE  
ÉLÉMENTAIRE  
COLLÈGE  
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE  
LYCÉE PROFESSIONNEL

# « Les gymnases sont dédiés aux enseignements, mais peuvent être ouverts à des clubs et associations en dehors des temps scolaires. »\*

L'activité **physique et sportive** est un déterminant de **santé physique et mentale** à part entière. Elle est inscrite dans les programmes de tous les niveaux. Cette continuité éducative vise à développer chez les élèves le **goût du sport**, en leur faisant vivre une grande **variété d'expériences motrices et artistiques**. Les pratiques physiques et sportives participent également à l'animation de la vie scolaire en faisant le lien entre **apprentissage et loisirs**.

Les cours d'**Éducation Physique et Sportive** sont complétés par les activités organisées par **les associations et les fédérations sportives scolaires**. Cette organisation accroît la **diversité des besoins** en termes d'installations sportives. Les espaces qui accueillent ces activités (cou-

verts comme extérieurs) sont multiples, adaptés aux **différents usagers et pratiques sportives** développées et conformes aux exigences des programmes de la discipline comme de la compétition.

Dans la mesure où les installations sportives en milieu scolaire nécessitent un investissement conséquent pour la collectivité territoriale qui en est propriétaire, il est important qu'elles puissent **s'ouvrir aux associations sportives du territoire** tout en restant disponibles le cas échéant pendant tout le temps scolaire, la pause méridienne et le mercredi après-midi. Deux configurations sont possibles : l'utilisation d'un **équipement public sportif du territoire** accessible à pied de façon sécurisée par les élèves ou l'accueil dans les installations sportives d'usagers extérieurs à l'établissement scolaire.

Lors de la création d'une école ou d'un établissement, un accès indépendant aux locaux et aux équipements affectés à la pratique d'activités physiques ou sportives doit être aménagé. Un tel accès est également aménagé à ces locaux et équipements lorsqu'ils font l'objet de travaux importants de rénovation (article 10 de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022).

**70 % DES ADULTES SONT FAVORABLES À L'OUVERTURE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS AUX PUBLICS EXTÉRIEURS EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE**

\* Source : Concertation publique 2021 «Bâtir l'école ensemble» Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

## 1. USAGES

### USAGES ESSENTIELS

- **Pratiques physiques et sportives individuelles ou collectives** : une ou plusieurs aires sportives en intérieur permettent de pratiquer diverses activités, même en cas d'intempéries. À l'école élémentaire, cette aire de pratiques sportives est la plus polyvalente possible, pour permettre le développement de pratiques variées (jeux de ballons, motricité, escalade, danse, jeux d'opposition etc). L'accès à un bassin d'apprentissage de proximité permet de faciliter l'acquisition des compétences liées à l'attestation du «Savoir nager en sécurité». Au collège et au lycée, les installations se spécialisent par type de pratique. Des aires extérieures, aux revêtements adaptés, permettent en particulier la pratique de l'athlétisme, des sports de grands terrains et des jeux.
- **Rangement** d'équipements et de mobiliers pour adapter l'espace aux différentes pratiques sportives (tapis de sol, filets, installations mobiles, ...) et pour stocker le matériel spécifique à chacune d'entre elles (ballons, raquettes, plots pour matérialiser les limites des espaces de jeu, dossards, etc.).
- **Vestiaires** : en nombre suffisant et distincts pour les élèves et les adultes. Ils intègrent des douches. Les vestiaires individuels garantissent l'intimité des usagers.
- **Espaces de travail et de convivialité** : situés au sein des équipements sportifs, ils permettent de travailler, s'informer, rencontrer les élèves, se concerter, échanger avec les autres personnels, se détendre. Des rangements adaptés facilitent leur utilisation.

### DES INSTALLATIONS SPORTIVES INCLUSIVES cela profite à tout le monde

Les installations sportives et les vestiaires doivent être accessibles à tous. Pour les élèves souffrant d'**hyperacousie**, le traitement des **effets de résonance** des installations sportives en intérieur est impératif.

Les locaux spacieux peuvent être insécurisants pour certains élèves, **des espaces d'apaisement** leur permettant de **s'isoler** sont bienvenus. Il est opportun d'adjoindre des espaces où les élèves qui en ont besoin peuvent bouger, crier, libérer leur **énergie**, accompagnés de leur AESH.



## ■ AUTRES USAGES POSSIBLES

- **Activités périscolaires et associatives** : les installations sportives peuvent abriter des activités sportives, ludiques, culturelles, associatives en dehors des temps scolaires. Les modalités de cette mutualisation sont définies en lien avec les directions d'école et d'établissement et doivent garantir la sécurité du bâtiment et de l'enceinte scolaire. Des rangements adaptés sont nécessaires.
- **Entraînements et compétitions sportives** impliquent de disposer d'installations conformes aux préconisations des fédérations.



## POUR UNE ÉCOLE PLUS SÛRE

Contrôler l'accès au reste de l'établissement si usage de cet espace en dehors du temps scolaire (vérifier les issues d'évacuation).

Faciliter le verrouillage des portes avec des boutons moletés et faciliter le blocage des accès grâce au mobilier pour se barricader dans cet espace en cas d'intrusion d'un individu malveillant.

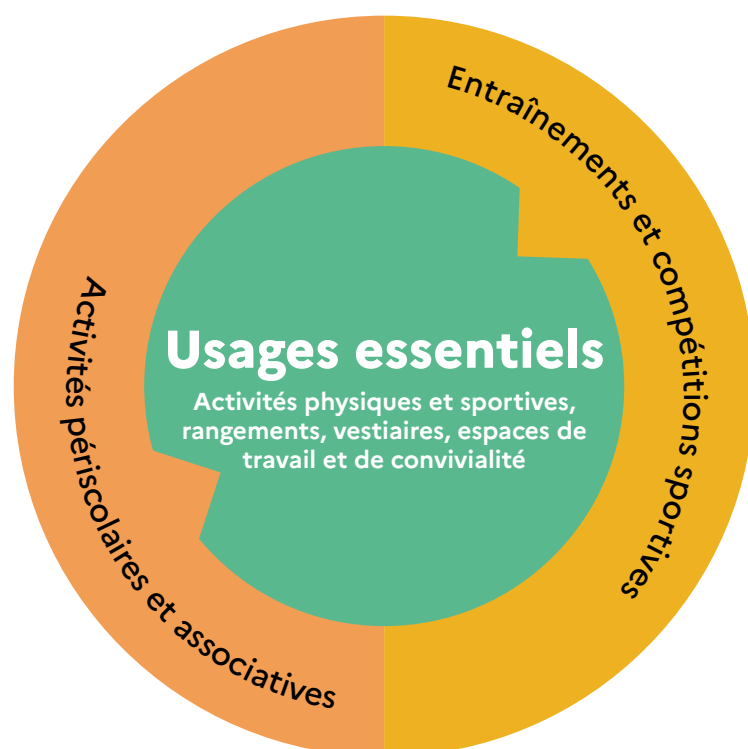
Les signaux (incendie, PPMS) sont audibles dans l'ensemble des installations sportives, et sont également visibles dans les vestiaires et les sanitaires.

Si les zones de mise à l'abri PPMS risques majeurs incluent cet espace, prévoir un rangement accessible pour les malles PPMS.

Un défibrillateur entièrement automatisé peut être implanté préférentiellement dans les installations sportives, en extérieur pour être facilement accessible.

## ■ POINTS DE VIGILANCE

- Il peut être parfois intéressant de disposer d'installations sportives **répondant aux exigences des fédérations sportives** au sein des écoles ou établissements. Cela impacte la **conception de l'espace** : tracés, hauteur, dégagement, accueil du public... Toutefois, les besoins du public scolaire demeurent prioritaires.
- L'utilisation conjointe des installations sportives par l'école ou l'établissement scolaire et par des structures et utilisateurs extérieurs nécessite que des **règles d'utilisation** soient fixées, afin de faciliter leur cohabitation. Il est conseillé, par exemple, de prévoir des **espaces de stockage spécifiques** à chaque utilisateur de la salle (responsable associatif, enseignant, etc.) afin d'éviter les tensions et de faciliter le partage de cet équipement public.
- Préférer du matériel léger (aluminium plutôt qu'acier). Choisir des manivelles sans danger.



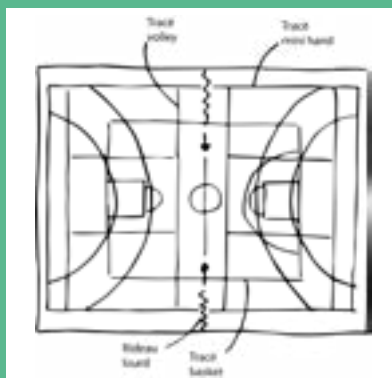
« Certains lycées proposent de louer leurs locaux sportifs, cela permet d'équiper le territoire. Des accès indépendants évitent que les usagers ne traversent le lycée pour accéder aux terrains. » \*

\* Source : Verbatim issu de la concertation publique 2021 "Bâtir l'école ensemble" Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

| VOCATION                                                | MOBILIER                                                                                                                                                                                             | ÉQUIPEMENT                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>USAGES ESSENTIELS</b>                                |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Pratiques sportives individuelles ou collectives</b> | Selon les activités : tapis, poutres, plots, trampoline, petite structure d'escalade, buts mobiles, barres de danse mobiles ou fixes échelles, cages mobiles ou fixes, tables de tennis mobiles, ... | Selon les activités : marquage au sol, miroirs, accroches au plafond (pour fixer des cordes de grimpe), dispositif de sonorisation (haut-parleurs connectés), local ou armoire très sécurisée pour stockage classe mobile et autres équipements numériques (mesures, capteurs...) |
| <b>Stockage</b>                                         | Armoires, étagères, local à part pour le gros matériel. Fermés et différenciés selon usagers (scolaire/périscolaire)                                                                                 | Fixations pour le rangement de cerceaux et autres accessoires spécifiques                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Vestiaires</b>                                       | Patères, casiers, bancs, miroirs, paillasons                                                                                                                                                         | Douches dont certaines adaptées aux PMR, lavabos, siphon de sol, sanitaires dont PMR                                                                                                                                                                                              |
| <b>Espaces de travail et de convivialité</b>            | Tables, chaises, armoires, casiers, panneaux d'affichage                                                                                                                                             | Ordinateur, téléphone                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>AUTRES USAGES POSSIBLES</b>                          |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Activités périscolaires et associatives</b>          | Armoires fermant à clé pour le petit matériel et/ou local pour gros matériel individualisé                                                                                                           | Panneau d'affichage (emplois du temps...)                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Entraînements et compétitions sportives</b>          | Locaux de rangement individualisés verrouillables, placards ou armoires                                                                                                                              | Dispositif de sonorisation (haut-parleurs connectés)                                                                                                                                                                                                                              |

## ■ En allant plus loin

- Une surface de 600 m<sup>2</sup> est intéressante pour développer une aire très polyvalente, reprenant les tracés de mini handball, mini basket, jeu de volant, etc... Divisée en deux par un rideau lourd, cette surface permet d'accueillir deux groupes. Le multi-traçage de peinture multicolore peut être remplacé par un système lumineux qui s'adapte à la pratique sportive choisie.



## ■ Avec simplicité

- Des équipements de musculation et de gymnastique de plein air peuvent servir de support à la pratique physique et sportive dans les collèges et lycées..



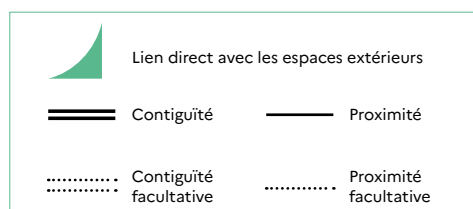
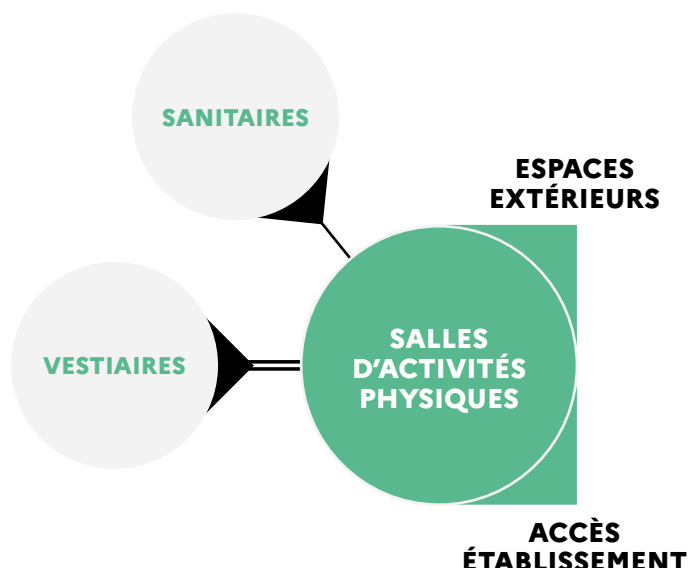
## ■ LOGIQUES DE PROXIMITÉ

Les **vestiaires équipés de douches** sont contigus aux **installations sportives**.

La salle d'activité physiques sont à proximité de **blocs sanitaires** si les vestiaires n'en disposent pas.

Les installations sportives se localisent idéalement à **proximité des cours de récréation**, afin de pouvoir les mobiliser pendant ces temps de pause.

Un **accès indépendant** à l'école ou l'établissement est souhaitable pour les installations sportives utilisées hors temps scolaire.



## Les sujets d'attention

**L'ACOUSTIQUE ET LA LOCALISATION** tiennent compte des autres **pôles d'activités scolaires** tout en préservant le confort de travail à l'intérieur de l'installation.

**LA LOCALISATION** de la salle d'activités physiques au sein de l'établissement doit faciliter sa **mutualisation** (usages par des acteurs extérieurs à l'école).

## 2. PRINCIPES DE DIMENSIONNEMENT



Lorsque les installations existent au sein d'une école élémentaire, **la surface est comprise entre 300 et 600 m<sup>2</sup>** pour des usages très polyvalents hors compétition. Au collège, prévoir un **gymnase de 1300 à 1800 m<sup>2</sup>**, une **salle annexe de 350 m<sup>2</sup>** minimum à dimensionner suivant les pratiques et des espaces extérieurs (à dimensionner suivant l'offre du territoire, les activités pratiquées et les effectifs).



L'aire de pratique physique doit être libre de tout obstacle et disposer d'une bonne hauteur sous plafond : **4 à 6 m** de façon générale, à porter à 9 m pour certaines activités sportives de compétition comme le volley-ball et la gymnastique rythmique et sportive.

A apprécier au regard de la surface utile effective, pour garantir la polyvalence des espaces et leur adaptation aux particularités architecturales ou fonctionnelles.

## 3. PRÉCONISATIONS TECHNIQUES ET D'ÉQUIPEMENT

Pour en savoir plus, les lecteurs pourront utilement se référer aux notices techniques.

| THÈME                               | ATTENTES ET POINTS DE VIGILANCE SPÉCIFIQUES À L'ESPACE                                                                                                                                               |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lumière                             | L'éclairage naturel est à rechercher pour cet espace, complété d'un éclairage artificiel en zones différenciées. Des dispositifs de protection solaire sont à prévoir selon l'orientation du local.  |
| Acoustique                          | La réverbération acoustique doit être particulièrement étudiée et traitée dans cet espace pour limiter les effets de la grande hauteur sous plafond.                                                 |
| Thermique / ventilation             | L'installation de renouvellement d'air doit être étudiée au regard d'un usage d'activité physique intense, notamment entre les groupes. La température de confort d'hiver peut être abaissée à 16°C. |
| Numérique                           | Prévoir 4 prises de courant et 2 connexions filaires regroupées sur une longueur de l'espace pour des branchements de table de marques ou autres équipements.                                        |
| Réseaux<br>(hors numérique)         | Sonorisation possible de l'espace. 1 prise de courant pour 10 mètres linéaires de paroi pour le ménage. Dispositif Wi-Fi débrayable.                                                                 |
| Matériaux / couleurs / signalétique | Revêtement en sol sportif.                                                                                                                                                                           |

### AVANT DE SE LANCER

- L'établissement scolaire bénéficie-t-il d'un espace réservé à l'activité sportive ? Quelles installations sportives sont disponibles à proximité ?
- Les dimensions des installations sportives sont-elles adéquates aux besoins ? Permettent-elles la réalisation de pratiques sportives variées et à la hauteur des enjeux de santé publique ?
- Les installations sportives accueillent-elles des usages extérieurs aux apprentissages scolaires ?

D'autres informations disponibles sur le site  
<https://batiscolaire.education.gouv.fr/>